



Association Divine Attitude
POUR LA CONSTITUTION DE LA FONDATION DIVINE ATTITUDE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT – ANNÉE 2010

Nom :

Prénom : Sexe :

Date & lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal : Pays :

Tél fixe : Tél portable :

E-mail :

Profession :

Situation familiale : Niveau d'étude :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre association, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Je soussigné(e) (nom – prénom)

Sollicite mon **adhésion** (1) **renouvellement** (1) en qualité de membre (2), dont j'acquitte le montant de la cotisation (règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association Divine Attitude »).

Membres usagers (3)	Cotisation de base : 35,00 €
Membres actifs (3)	Cotisation de base : 35,00 €
Membres représentants (3)	Cotisation de base : 35,00 €
Membres donateurs (3)	Cotisation de base : 35,00 € + 115,00 € de soutien (5) <ul style="list-style-type: none"> • soit en tout un seul chèque de 150,00 € ou deux chèques de 75,00 € (4)
Membres bienfaiteurs (3)	Cotisation de base : 35,00 € + 285,00 € de soutien (5) <ul style="list-style-type: none"> • soit en tout un seul chèque de 320,00 € ou 4 chèques de 80,00 € (4)

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Association Divine Attitude, et y adhérer (disponibles sur le site Internet ou sur simple demande) : cocher la case pour acceptation.

Je désire recevoir une facture (personne morale) ou un reçu (particulier) : **OUI – NON** (1)

Fait à

Date :

Signature :

(1) : Rayer la mention inutile.

(2) : Choisir la qualification souhaitée dans la colonne jaune du tableau, en entourant la mention concernée.

(3) : Définitions des membres :

- Sont membres usagers : les membres qui payent leurs cotisations et qui bénéficient des services de l'association dans des conditions préférentielles.
- Sont membres actifs : les membres qui payent leurs cotisations et qui participent activement au développement de l'association.
- Sont membres représentants, les membres actifs qui payent leurs cotisations et qui représentent l'association, notamment en région ou à l'étranger.
- Sont membres donateurs, les membres actifs qui soutiennent financièrement l'association au-delà de la cotisation ordinaire, tout en participant à son développement.
- Sont membres bienfaiteurs, les membres qui soutiennent financièrement et régulièrement l'association bien au-delà de la cotisation ordinaire, mais sans y participer.
- Sont membres d'honneur, les personnes extérieures à l'association pouvant apporter à celle-ci une caution morale et médiatique liées à leur notoriété.

(4) : Dater les chèques de la date du jour, mais ne pas oublier de nous préciser l'échéancier relatif à votre (ou vos) règlement(s).

(5) : Don manuel MINIMUM pour rentrer dans la catégorie de membre correspondante ; il est toujours possible de soutenir davantage...

Divine Attitude – Association Déclarée – www.divine-attitude.org

Siège Social : Boite Postale 55 - 94420 Le Plessis Tréville – France

Tél. : 06 60 11 99 82 – Fax : 01 53 01 46 94 – contact@divine-attitude.org - SIRET : 498 624 337 00016 - code APE : 913E